



# DE FIL EN HAMEÇON

## LA COURGUINOISE

# Déjà un premier rendez-vous

Pas d'assemblée générale en présentiel en ce début d'année, mais quatre permanences pour adhérer à La Courguinoise.

**P**our ceux que la pêche en mer en bateau passionne, l'adhésion à l'amicale « La Courguinoise » sera possible dès ce prochain dimanche 16 janvier. La première permanence sera organisée au « Bar du Yachting » (Bassin Ouest), de 10h à 12h. Néanmoins, trois autres permanences sont également proposées, mais au local de l'amicale situé sur le quai Nord du Bassin Ouest les 23 janvier, 20 et 27 février, toujours de 10h à 12h.

### LES MODALITÉS D'ADHÉSION

Pour l'année 2022, les tarifs restent inchangés, à savoir 55 euros par adulte (mais 30 euros s'il s'agit d'une dame adulte), 30 euros pour un jeune de 16 à 18 ans, 1 euro pour un jeune de 10 à 16 ans mais sous condition d'une autorisation signée par les deux parents.

Pour la délivrance de la clef permettant l'utilisation des annexes de l'arrière-port et du Bassin du Paradis, un chèque (pas d'espèces) de caution de 50€ (non encaissé) sera exigé de chaque adhérent.

La carte de membre bienfaiteur dont le montant est libre donnera, dès 10 euros, accès au barbeque estival dont la date est fixée au samedi 30 juillet 2022.

### LES MODALITÉS DES CONCOURS

Cinq sorties collectives constitueront le programme des concours de la saison 2022. Le montant de l'inscription à cha-



Le bureau de l'amicale se tiendra prêt, ce dimanche, à accueillir les personnes souhaitant adhérer à La Courguinoise.

cune de ces sorties reste également inchangé, à savoir 10€ par adulte, 20€ par adulte invité (c'est-à-dire non adhérent à l'amicale), gratuité pour tous les jeunes de 10 à 18 ans ; à noter, toutefois, qu'un jeune de 10 à 16 ans devra se trouver sous la responsabilité d'un adulte présent à bord de l'embarcation et devra présenter une autorisation signée des deux parents, si l'un des deux n'est pas présent lors de la sortie en mer.

### POSSIBILITÉS DE SE FÉDÉRER

Dimanche prochain, le président Jean-Paul Marcq proposera aux

sociétaires intéressés la possibilité de prendre une licence fédérale à la F.F.P.S. (Fédération Française des Pêches Sportives) ce qui permet d'aller disputer des épreuves comme le Trophée de Calais, c'est-à-dire des concours extérieurs, et même d'espérer se qualifier pour le championnat de France 2023.

L'ancien président de l'amicale, Dominique Viard, sera également présent, dimanche prochain, au « Bar du Yachting » pour enregistrer les coordonnées des personnes intéressées par la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers (F.N.P.P.). ■

